

DAF Trucks France

PARIS-NORD II
64/66 Rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 Roissy C.D.G. cedex
Téléphone : 01 49 90 80 00
Télécopieur : 01 49 90 80 39
Site Web : www.daf.fr
E-mail : gl@daf.fr

ARVEL Industrie
ZA PERACHE
63 114 COUDES

ATTESTATION GENERALE

Porte à faux AV

Cette dérogation concerne le Porte à faux AV des véhicules DAF à l'exclusion des cas suivants :

- carrosserie avec centre de gravité de la charge en arrière de l'axe de l'essieu AR. ou en arrière de l'axe fictif du groupe d'essieux AR.,
- véhicule genre TRR ou double genre.

Nous soussignés, DAF Trucks France S.A.R.L., autorisons sans restriction d'utilisation, après carrossage des véhicules désignés ci-dessus par ARVEL Industrie, une augmentation maximale de 300 mm pour l'ajout d'une plaque porte outil du Porte à faux AV spécifié dans la notice descriptive du véhicule DAF concerné.

Cette dérogation est accordée, dans le cadre du code de la route, sous réserve du respect des charges minimales et maximales admissibles par essieux indiquées dans la notice descriptive du véhicule DAF concerné.

Fait à Roissy, le 4 octobre 2011

DAF Trucks France
64/66, Rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 ROISSY CDG CEDEX
Tél. 01 49 90 80 00 - Fax 01 49 90 80 39
G. LASNE

G. LASNE
Service Technique Avant-Vente

Nota : - attestation valable pour une durée de 36 mois.
- cette autorisation d'ordre réglementaire n'engage pas DAF TRUCKS quant à la qualité, la fiabilité et la fonctionnalité de la transformation qui restent de la responsabilité exclusive du transformateur.